

que l'on peut tirer du *Cartulaire des Francs-Fiefs*, il ne faut pas oublier les services qu'il est appelé à rendre aux érudits spécialistes. Tous ceux qui s'appliquent à contrôler scrupuleusement les minutes de noms, de dates et de faits, qui seules peuvent assurer aux récits de l'histoire l'autorité dont elle a besoin, trouveront dans les cent quatre-vingt-cinq chartes que leur offre M. le comte de Charpin, une fructueuse moisson d'informations à recueillir.

Parmi tous ces renseignements, je n'en signalerai qu'un en raison de son intérêt, relativement à une phase importante de l'histoire de Lyon au moyen-âge. C'est un acte du 13 juin 1269 par lequel le chapitre de Lyon, usant de son droit de souveraineté sur la ville, remet au comte de Forez toutes les dettes qu'il pourrait avoir contractées envers les Lyonnais. Cette singulière libéralité était justifiée par l'insurrection des citoyens de Lyon, qui avaient pris de vive force le cloître de Saint-Jean et assiégé les chanoines jusque dans le monastère de Saint-Just où ils s'étaient réfugiés. Dans ces circonstances critiques, le comte de Forez qui, dans sa jeunesse, avait été chanoine de Saint-Jean, était accouru au secours du chapitre, avait battu les Lyonnais et, les rejetant au-delà de la Saône, les avait forcés à demander un armistice.

Cette pièce, d'un intérêt capital, avait échappé à tous les historiens lyonnais. Le P. Ménestrier ne l'a pas connue, M. Pierre Bonnassieux, lui-même, dans ses *Études sur la réunion de Lyon à la France*, travail si complet, si nourri d'érudition et de saine critique, n'en a pas parlé non plus. Je l'avais pourtant, dès 1860, signalée dans l'une des notes de l'*Histoire des Ducs de Bourbon* que nous avons publiée, M. Chantelauze et moi. Mais je n'avais pu en parler que d'après une ancienne analyse, l'original étant alors, comme il paraît l'être encore, égaré dans les archives départementales. La copie, provenant des archives nationales et publiée par M. le comte de Charpin, permet de compléter ma note insuffisante, en même temps qu'elle détermine le véritable caractère de cet acte, qui fait apprécier à sa juste valeur, le service rendu aux chanoines par le comte Renaud. Elle fournit aussi de précieuses données pour rectifier la chronologie des faits pendant l'insurrection lyonnaise en 1269.

Bien d'autres documents d'une importance non moins grande